



**DELIBERATION : N° 2022/84**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC SUR SAVE*

Objet : **Ouverture de crédit d'investissement exercice 2023**

Convocation du : 2 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 07 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 8 décembre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 08 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) :

Etaient absents excusés représentés (3) :

Etaient absents excusés non représentés (1) :

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Karine De Macedo

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

#### SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits ;

Monsieur le Maire propose :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées) :

725 563.05 €

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de : 725 563.05 X 25% soit un maximum de **181 390.76 €**.

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23 à hauteur de **181 387 €** qui sont réparties de la façon suivante :

• 2031 Frais d'étude :	10 000 €
• 2115 Terrains bâtis :	26 430 €
• 2128 Autres agencements et aménagements de terrains :	6 750 €
• 21312 Bâtiments scolaires :	5 373 €
• 21318 Autres bâtiments publics :	3 729 €
• 2135 Installations générales, agencements... :	175 €
• 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile :	750 €
• 2158 Autres installations, matériel et outillage technique :	7 750 €
• 21728 Autres aménagements et aménagements de terrains :	625 €
• 2182 Matériel de sport :	2 750 €
• 2183 Matériel de bureau et matériel informatique :	2 717 €
• 2184 Mobilier :	5 385 €
• 2188 Autres immobilisations :	12 159 €
• 2312 Agencements et aménagements de terrains :	62 839 €
• 2313 Constructions :	23 605 €
• 2315 Installations, matériel et outillages techniques :	9 100 €
• 2318 Autres immobilisations corporelles :	1 250 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

- **d'approuver** cette proposition d'ouverture de crédits investissement 2023.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

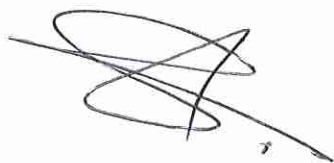
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré 7 décembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire**

**Mr Stéphane CHARPENTIER**



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 031-213102973-20221207-DB2022\_84-DE